Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Juin 2023

ATTENTION! CHANGEMENTS IMPORTANTS À VENIR POUR VOTRE JOURNAL

(Toutes les informations à l'intérieur)

Prochaine assemblée conseil municipal
3 juillet 2023, à 20h,
à l'édifice municipal

MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc - Sainte-Victoire en fête

RÉJEAN CHAMPAGNE

conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER

conseiller

- Urbanisme- - Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut) - Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) - Ruralité
- Minéraux Mart - Sainte-Victoire en fête

CATHERINE FAUCHER

conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC) - Politique culturelle régionale
- Comité régional de développement social (CRDS)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

MICHEL ROY

conseiller

- Bibliothèque - Ressources humaines
- Régie d'aqueduc - Voirie
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

FRANÇOIS COURNOYER

conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN

conseillère

- Bibliothèque (substitut)
- Ressources humaines
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur municipal
DANIEL COUTU
POSTE 231
dcoutu@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

ÉDITION 38-06

JOURNAL MUNICIPAL LES PLUMES

Prenez note que votre journal municipal *Les Plumes* prendra prochainement un virage écologique, en cessant la distribution papier à l'ensemble des citoyens.

Il est possible de s'abonner à l'infolettre via le site web de la municipalité afin de recevoir la version électronique par courriel. Il est également possible de consulter le journal directement sur le site web dans la section *Procès-Verbaux.*

Pour ceux et celles qui souhaitent continuer de recevoir le journal en version papier par la poste, vous devrez en faire la demande à la municipalité. Toutes les directives pour l'inscription à la distribution papier seront indiquées dans *Les Plumes*, ainsi que sur le site web de la municipalité.

Le dernier tirage imprimé et distribué à l'ensemble des citoyens sera effectué en septembre 2023.

FERMETURE DES BUREAUX – VACANCES ESTIVALES

Les bureaux municipaux seront fermés pour les semaines de la construction 2023, soit pour les semaines débutant le 23 et le 30 juillet 2023 inclusivement. Le bureau sera donc fermé à compter du jeudi 20 juillet à 16h30 et les services reprendront selon l'horaire habituel le lundi 7 août à 8h. Pour toute urgence voirie, 310-4141.

VÊPRES MUSICALES 2023

La tournée des Vêpres musicales passera de nouveau cette année dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Réalisé par la Maison de la Musique de Sorel, cet événement consiste en la présentation d'un concert musical mettant en vedette des musiciens ou chanteurs d'ici. Particularité de ces rendez-vous, des artistes en arts visuels assurent la création d'une œuvre sur place, pendant les performances musicales.

Les citoyens pourront donc assister gratuitement à ces prestations devant l'église de Sainte-Victoire (519 rang Sud) le 27 août 2023. Je vous invite à venir y assister en grand nombre!

Michel Aucoin, Maire

AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que le règlement intitulé « règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06» a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 6 mars 2023
- Adoption de premier projet de règlement : 6 mars 2023
- Assemblée publique de consultation : 3 avril 2023
- Adoption du second projet de règlement : 3 avril 2023
- Adoption du règlement : 1er mai 2023
- Délivrance du certificat de conformité numéro 2023-1161-SteV-46-RZM de la MRC de Pierre-De Saurel : 11 mai 2023

Ce règlement a pour objet d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone de maisons mobiles Rm-1.

Ce règlement est déposé au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 14h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 11 mai 2023.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 15 mai 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

MANŒUVRE - VOIRIE

Service	Travaux publics
Type de poste	Permanent, temps plein
Supérieur immédiat	Direction générale

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité première de la direction générale, et sous la supervision de l'inspecteur municipal, le manœuvre-voirie effectue diverses tâches relatives aux opérations du service des travaux publics, plus particulièrement aux tâches reliées à la voirie.

Plus spécifiquement, il participe à la réalisation des travaux d'entretien, de réparation et de maintien en service des réseaux de voirie. Il participe également à la mise en place et à l'entretien des entrées d'eau et des égouts.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Voir à ce que toutes les règles et normes de sécurité au travail relatives à son poste soient appliquées.
- Participer aux réunions et activités où sa compétence et son expertise sont requises.
- Procéder à la géolocalisation des infrastructures municipales (aqueduc, égouts, bornes-fontaines, etc.) et assurer l'entretien de la base de données.
- Procéder à l'installation des bornes 9-1-1 (panneaux indicateurs d'adresses) selon les directives et conformément aux règlements en vigueur.
- Assurer l'entretien des bornes fontaines et procéder au déneigement lorsque nécessaire.
- Participe à la réalisation des travaux de construction et de réparation de routes et autres infrastructures de voirie (fossés, ponceaux, égouts etc.), selon les directives.
- Assurer la sécurité de la circulation des véhicules lors de travaux routiers en faisant la signalisation ou en installant les éléments de signalisation adéquats.
- Effectuer la vérification des sites ou lieux pour apporter les correctifs, selon les directives.
- Procéder à l'installation ou replace les poteaux et panneaux de signalisation lorsque requis, conformément aux règlements.

- S'assurer du remplacement des luminaires de rue, selon les besoins.
- Participer au montage des sites pour la tenue d'événements municipaux (ex : Plaisirs d'hiver) et selon les ententes en vigueur (ex : Ste-Victoire en Fête).
- Participer à l'entretien des patinoires extérieures en saison hivernale.
- Rédiger les rapports journaliers.
- Préparer et transmettre les rapports exigés (mensuels ou annuels) pour la municipalité, le MDDEFP et autres intervenants.
- Tenir à jour l'inventaire du matériel nécessaire pour l'entretien et la réparation des ouvrages.
- Collaborer à l'élaboration et au suivi du plan d'action annuel et mensuel quant aux travaux d'entretien et d'amélioration à effectuer.
- Être disponible pour suivre toute formation jugée pertinente par la direction ou le conseil municipal.
- Accomplir toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

AQUEDUC ET ÉGOUTS

- Participer aux opérations du réseau d'aqueduc.
- Participer aux opérations et assurer le bon fonctionnement de la station de pompage, du réseau d'eau potable, des stations de surverses, du réseau d'égout et d'un système de désinfection.
- Assurer le respect des normes en matière d'eau potable et eaux usées (ex : taux de chlore).
- Détecter les fuites de l'aqueduc et du réseau des eaux usées et en aviser son supérieur immédiat, le cas échéant.
- Faire des tests de pompage sur de nouveaux puits et prélever des échantillons.
- Rédiger les rapports journaliers.
- Participer à l'installation des entrées d'eau et d'égout des nouvelles constructions, au besoin.
- Collaborer à la réparation ou au remplacement des pièces d'équipements ou de conduits lors de bris ou en prévention.
- Procéder à la lecture des compteurs d'eau selon la procédure et les directives en vigueur, et effectuer les réparations nécessaires, le cas échéant.

SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

DESCRIPTION DE TÂCHES

MANŒUVRE - VOIRIE

QUALITÉS REQUISES

- Avoir un sens de l'organisation et des responsabilités.
- Faire preuve d'autonomie, d'adaptation et de débrouillardise.
- Posséder une capacité à travailler en équipe.
- Avoir un souci constant de la santé et sécurité au travail pour soi-même et autrui.

EXIGENCES

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou professionnelles (DEP) et/ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente.
- Détenir une expérience pertinente d'un (1) à trois (3) ans.
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de résolution de problème.
- Maîtriser les outils informatiques de la Suite Office (Word, Excel, Outlook, etc.) et facilité d'adaptation aux nouvelles technologies.
- Détenir un permis de conduire valide (classe 5).
- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels.
- Posséder de l'expérience dans le domaine municipal (atout).
- Détenir un certificat de qualification en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2, OTUND) émise par Emploi-Québec (atout).
- Avoir suivi la formation « Secourisme en milieu de travail » (CNESST) (atout).
- Avoir suivi la formation en traitement des eaux usées selon l'article 44 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) (atout).
- Avoir suivi la formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (atout).
- Détenir une attestation pour le cours en santé et sécurité sur les chantiers de construction (carte ASP) (atout).
- Avoir suivi la formation en espace clos (atout).

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

CONDITIONS SALARIALES

- Horaire moyen de 35h / semaine
- Salaire horaire variant entre 30$ et 35$ de l'heure, selon l'expérience
- Formations payées

Nous remercions tous les candidats(es) de leur intérêt porté à cette offre d'emploi. Toutefois, seuls les candidats(es) retenus(es) seront contactés(es). Aucun accusé de réception ou toute autre communication que ce soit ne sera transmis.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae accompagné de toute documentation pertinente. Les candidatures doivent être soumises à Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, avant le **26 juin 2023 à 16h00** et acheminées par l'un des moyens suivants :

En personne à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, 498 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0 ou par télécopieur au (450) 782-2687 ou par courriel à : cv@saintevictoiredesorel.qc.ca

IMPORTANT : Dans l'objet de votre courriel, veuillez indiquer le titre du poste pour lequel vous nous faites parvenir votre candidature; **Manœuvre de voirie.**

Les entrevues auront lieu le 28 juin 2023 à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, 498 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0.

DELISLE-DELISLE, AVOCAT
Me Conrad Delisle
3205-323-B, boul. Clairevue,
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc
J3V 0B2
conrad@delisleetdelisle.com

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 5 juin 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023

4- Comptes

5- Demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 484, situé sur la rue Solange-Cournoyer

6- Demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer

7- CPTAQ, demande d'autorisation pour aliénation/lotissement d'une partie du lot 4 130 478

8- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 002

9- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 789 450

10- RIARY, Dépôt des états financiers 2022

11- Renouvellement – Assurances collectives 2023-2024

12- Travaux d'asphaltage, routes municipales

13- Coopérative de Services Internet Pierre-de Saurel, Demande d'exemption de taxes

14- Remplacement, commande pour panneau de Dek Hockey

15- Aménagement paysager et entretien au 498 rang Sud

16- Don, cimetière de Sainte-Victoire-de-Sorel

17- Activité pour les familles - Heure du conte (bibliothèque)

18- Mandat de services professionnels, Gestech consultants inc.

19- Fermeture des bureaux pour la période estivale

20- Affiche au profit du Club des petits déjeuners

21- Demande de commandite, compétition de gymkhana

22- Projet des Vêpres musicales 2023

23- Tournoi de golf, Rose Théroux

24- Opération Nez Rouge – Demande de contribution pour l'édition 2023

25- École Sainte-Victoire, demande pour planter un arbuste

26- Distribution des plumes au format papier

27- Soumissions, installation de caméras de surveillance au parc Armand-Péloquin

28- Soumissions, installation des bornes 911

29- Correspondance

30- Varia

- Règlementation municipale concernant les feux extérieurs

31- Période de questions (20 minutes)

32- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le procès-verbal du 1er mai 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

	Budget 2023	**Période**	**Cumulatif**
Administration générale	985 865 $	128 657.10 $	481 273.53 $
Sécurité publique	794 970 $	177 326.76 $	369 074.03 $
Voirie et réseau routier	513 450 $	30 553.23 $	216 828.95 $
Hygiène du milieu	417 000 $	33 932.40 $	208 567.05 $
Logement social	4 450 $	- $	3 099.00 $
Urbanisme, développement & logement	79 900 $	- $	8 235.62 $
Loisirs & culture	361 465 $	30 812.17 $	124 710.40 $
Financement	1 007 900 $	- $	377 976.91 $
Immobilisation			
Loisirs	70 000 $	- $	- $
Voirie	300 000 $	29 288.38 $	92 322.02 $
Administration	75 000 $	- $	- $
Total	**4 610 000 $**	**430 570.04 $**	**1 882 087.51 $**
Cours d'eau	- $	34 332.79 $	*219 377.49 $*

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2023-024 : Sonia Dufault – Rénovation résidentielle (bâtiment accessoire)

2023-025 : Luc Poirier – Rénovation résidentielle

2023-026 : Jocelyn Nadeau – Bâtiment accessoire (abri d'auto)

2023-027 : Richard Gravel – Bâtiment accessoire (remise)

2023-028 : Michelle Breault – Bâtiment agricole

2023-029 : Stéphanie Laplante – Piscine

2023-030 : Sylvie Breton – Piscine

2023-031 : José Sylvestre Rodriguez-Troncoso – Démolition

2023-032 : Dany Diamond – Rénovation résidentielle (bâtiment accessoire)

2023-033 : Jean Gauthier – Bâtiment agricole

2023-034 : Roger Joyal – Installation septique

2023-035 : Lise Côté – Piscine

2023-036 : Caroline Daneau – Bâtiment accessoire (remise)

2023-037 : Gilles Bourassa – Installation septique

2023-038 : Ferme Raynical S.N.C. – Construction agricole (silo-fosse)

2023-039 : Ferme Raynical S.N.C. – Construction agricole (dôme pour entreposage agricole)

2023-040 : Michel Laperle – Construction agricole

2023-041 : Guy Larouche – Bâtiment accessoire (garage)

2023-042 : Patrick Chagnon – Piscine

2023-043 : Benoit Cournoyer – Installation septique

2023-044 : Sébastien Gagnon – Piscine

5- Demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 484, situé sur la rue Solange-Cournoyer

CONSIDÉRANT que le requérant projette de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 141 484, situé sur la rue Solange-Cournoyer;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation préparé par Anthony Dubord, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3075 de ses minutes, le mur avant de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 5,43 mètres (17,81 pieds) de la ligne de lot avant (emprise de rue), alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation déposé, le mur arrière de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 3 mètres (9,84 pieds) de la ligne de lot arrière, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 6 mètres (19,7 pieds) pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que la forme du terrain, dont la profondeur est de seulement 19,84 mètres (65,09 pieds) le long de la ligne de lot latérale droite (côté ouest) rend difficile le respect de certaines normes d'implantation;

CONSIDÉRANT que les lot situé du côté est vacant;

CONSIDÉRANT qu'à l'arrière du lot 6 141 484, on retrouve la cour arrière de la propriété sise au 515 rang Sud, où un garage y est érigé;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées quant aux marges de recula avant et arrière de l'habitation unifamiliale projetée ne causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le Conseil municipal, sous recommandation du CCU, accepte la demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 484, situé sur la rue Solange-Cournoyer, visant la réduction de la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée à 5,43 mètres (17,81 pieds) et la réduction de la marge de recul arrière de l'habitation unifamiliale projetée à 3 mètres (9,84 pieds).

Adopté à l'unanimité.

6- Demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer

CONSÉDÉRANT que le requérant projette de subdiviser le lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer, afin de construire des habitations unifamiliales jumelées (semi-détachées);

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et d'implantation déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, les deux projetées auraient respectivement 338,2 mètres carrés et 357,5 mètres carrés de superficie, alors que le règlement de lotissement # 296-07 prévoit une superficie minimale de 420 mètres carrés (4520,8 pieds carrés) pour un terrain occupé par une habitation unifamiliale jumelée desservie par les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et d'implantation déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, le mur avant du bâtiment projeté (habitations unifamiliales jumelées) se trouverait à 7,13 mètres (23,39 pieds), alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et d'implantation déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, le bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) aurait une profondeur de 6, 71 mètres (22 pieds), alors que le règlement de zonage prévoit une profondeur minimale de 7,5 mètres (24,6 pieds) pour tout bâtiment principal autre qu'un bâtiment d'utilité publique, une maison mobile ou une roulotte.

CONSIDÉRANT que la forme du terrain, dont la profondeur varie entre 19,84 mètres (65,09 pieds) et 20,76 mètres (68,11 pieds) rend difficile le respect de certaines normes de lotissement et d'implantation;

CONSIDÉRANT que la largeur minimale de 14 mètres (45,93 pieds) pour des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout, situés à plus de 100 mètres (328,08) pieds et destinés à recevoir des habitations unifamiliales jumelées serait respectée;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée quant à la marge de recul avant minimale porte sur une distance de seulement 37 centimètres (1,21 pied);

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée quant à la profondeur minimale du bâtiment porte sur une longueur de seulement 79 centimètres (2,59 pieds);

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées quant à la superficie minimale des lots projetés, la marge de recul avant minimale et la profondeur minimale du bâtiment projeté (habitations unifamiliales jumelées) ne causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins, mais qu'il serait plus logique de réduire légèrement la marge de recul avant de la construction projetée afin qu'il y ait plus d'espace entre le coin sud-ouest du bâtiment et la ligne de lot arrière;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le Conseil municipal, sous recommandation du CCU, accepte la demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer, visant la réduction de la superficie minimale de deux lots à créer en remplacement du lot 6 141 483 à respectivement 338,2 mètres carrés (3640,35 pieds carrés) et 357,5 mètres carrés (3848,1 pieds carrés), la réduction de la marge de recul avant minimale du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliale jumelées) à 7,13 mètres (23,39 pieds) ainsi que la réduction de la profondeur minimale du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) à 6,71 mètres (22 pieds).

Adopté à l'unanimité.

7- CPTAQ, demande d'autorisation pour aliénation/lotissement d'une partie du lot 4 130 478

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le Conseil municipal, sous recommandation du CCU, accepte la demande de Monsieur Gabriel Jacob auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation/lotissement d'une partie du lot 4 130 478, sur une superficie approximative de 1150 mètres carrés.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE l'emplacement visé par la demande est séparé de la partie principale du lot 4 130 478 par la présence d'un cours d'eau;
- QUE le demandeur désire se départir de l'emplacement visé par la demande car celui-ci est enclavé entre le rang Prescott et le cours d'eau Lemoine;
- QUE le demandeur projette de vendre la parcelle du lot 4 130 478 visée par la demande au propriétaire du lot 4 130 483, celui-ci étant contigu au lot 4 130 478;
- QUE la présente demande n'implique aucune nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture;
- QUE le projet demandé n'aurait aucun impact préjudiciable sur le milieu agricole;
- QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

8- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 002

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le Conseil municipal, sous recommandation du CCU, accepte la demande de Monsieur Christian Labonté auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 002, sur une superficie approximative de 2 371 mètres carrés (0,2371 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le demandeur désire acquérir une partie du lot 4 130 002 afin d'agrandir son terrain résidentiel pour fins de jardinage;
- QU'aucun bâtiment ne sera construit sur l'emplacement visé par la demande;
- QUE l'emplacement visé par la demande sera exclusivement utilisé à des fins de culture maraîchère;
- QUE l'emplacement visé par la demande n'est pas cultivé, ni utilisé à des fins agricoles;

- QUE le projet demandé n'aurait aucun impact préjudiciable sur le milieu agricole;
- QU'il existe des espaces disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour réaliser le projet du demandeur, mais que l'emplacement visé par la demande est le plus approprié puisqu'il est contigu à la propriété du demandeur;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

9- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 789 450

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le Conseil municipal, sous recommandation du CCU, accepte la demande de Monsieur Michaël Ménard auprès de la CPTAQ, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 789 450, sur une superficie de 3544,3 mètres carrés (0,3544 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le requérant désire régulariser son emplacement résidentiel auprès de la CPTAQ;
- QUE suite au dépôt d'une déclaration d'exercice d'un droit en vertu de l'article 32 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la CPTAQ avait reconnu l'existence de droits acquis de nature résidentielle en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur une partie du lot 5 789 450, soit sur une superficie de 1152,4 mètres carrés, dans une décision rendue le 30 juillet 2018 au dossier 419481;
- QUE l'habitation construite par le requérant n'était pas encore habitable à l'échéance du délai d'un an prescrit par l'article 102 de la Loi suivant l'acquisition du lot 5 789 450 par le requérant le 5 octobre 2017, ce qui a eu pour effet d'éteindre les droits acquis préalablement reconnus par la CPTAQ;
- QUE pour bénéficier des droits acquis reconnus par la CPTAQ, l'habitation construite par le requérant aurait dû être habitable au plus tard le 5 octobre 2018, mais que celle-ci est devenue habitable qu'à compter de l'hiver 2019;
- QUE le requérant désire pouvoir utiliser l'entièreté du lot 5 789 450 à des fins résidentielles;
- QUE le requérant désire également pouvoir ajouter un deuxième logement au sous-sol de l'habitation existante;
- QUE l'emplacement visé par la demande se trouve à l'intérieur d'un alignement d'emplacements résidentiels;
- QUE l'emplacement visé par la demande n'a aucun potentiel agricole puisqu'il est enclavé entre le chemin public et deux emplacements résidentiels existants;
- QU'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence, mais que la présente demande vise à régulariser un emplacement résidentiel existant;

- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

10- RIARY, Dépôt des états financiers 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter le dépôt des états financiers de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2022 tels que présentés par M. Daniel Tétrault.

Adopté à l'unanimité.

11- Renouvellement des assurances collectives 2023-2024

ATTENDU que BFL CANADA services-conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU que BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024, sont justifiées;

ATTENDU que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et qu'ils jugent opportun de les accepter :

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 au montant de 35 836.20 $ plus taxes.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de BFL SCI.

Adopté à l'unanimité.

12- Travaux d'asphaltage, routes municipales

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D’accepter l’offre de services d’Asphalte Expert pour réaliser des travaux d’asphaltage, au montant de 325$ la tonne, matériel, équipement et main d’œuvre inclus.

D’autoriser l’inspecteur municipal à procéder à ces travaux, notamment dans le rang Prescott, pour un montant maximal de 10 000.00 $.

Adopté à l’unanimité.

13- Coopérative de Services Internet Pierre-de Saurel, Demande d’exemption de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Services Internet Pierre-de Saurel a obtenu le 8 octobre 2013, une reconnaissance aux fins de l’exemption des taxes pour l'immeuble situé au 19, montée Sainte-Victoire à Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance, l’organisme a complété et a fait parvenir le formulaire de révision mis à sa disposition par la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l’article 243.24 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, « la municipalité doit transmettre son opinion à la Commission dans les 90 jours qui suivent la transmission de l’avis »;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

ET résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel une opinion favorable à la demande d’exemption de taxes telle que déposée par la Coopérative de Services Internet Pierre-de-Saurel.

Adopté à l’unanimité.

14- Remplacement, commande pour panneau de Dek Hockey

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D’autoriser la technicienne en loisir à acheter une nouvelle commande pour le tableau de Dek hockey auprès de Pointage Pro, afin de remplacer la commande actuelle qui est défectueuse, pour un montant 1 115.00$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

15- Aménagement paysager et entretien au 498 rang Sud

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Boisvert Paysagement pour la réalisation et l'entretien d'un aménagement paysager au bureau municipal (498 rang Sud), pour un montant total de 5 000$ plus taxes;

QUE ces travaux soient financés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adopté à l'unanimité.

16- Don, cimetière de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE le cimetière est un parc paroissial pour le repos des défunts de la municipalité, constitué d'aires gazonnées et qu'il représente un parc commémoratif faisant partie intégrante de l'histoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE sur un total de 425 lots vendus, 332 ont le statut d'entretien perpétuel (contrats, pour la majorité, signés il y a plusieurs années, alors que l'entretien des lots était assumé par les familles) et donc n'assurent pas de revenus pour l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité du cimetière est une entité distincte de celle de la fabrique, ce qui implique que le cimetière doit assurer sa propre rentabilité, ce qui est actuellement impossible à cause de sa capitalisation insuffisante. À cela s'ajoute l'inflation constante des frais d'entretien, dont notamment la coupe de gazon, ainsi que les mutations grandissantes dans les mœurs funéraires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère la pérennité du cimetière de Sainte-Victoire comme un enjeu important pour ses citoyens, que ce soit pour permettre de renforcer leur sentiment de fierté et d'appartenance à la municipalité ainsi que pour l'apport historique d'un tel lieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accorde un don de 4 000 $ à la Fabrique de Sainte-Victoire pour l'entretien du cimetière, à titre de parc patrimonial.

Adopté à l'unanimité.

17- Activité pour les familles - Heure du conte (bibliothèque)

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Communication Narravox, pour la réalisation d'activités de contes dans les parcs de la municipalité, au coût de 400 $ pour 2 ateliers, matériel et déplacements inclus;

QUE les ateliers « heure du conte » soient offerts gratuitement aux familles de la municipalité pendant l'été 2023, en collaboration avec la bibliothèque Nicole-Martel de Sainte-Victoire;

QUE les ateliers sont annoncés sur la page Facebook et le site web de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18- Mandat de services professionnels, Gestech consultants inc.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Gestech consultants inc. visant un accompagnement concernant la préparation et la planification de dossier en vue du dépôt d'une demande de financement relative aux infrastructures de loisir (projet de toit pour la patinoire de Dek hockey), pour un montant de 650.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

19- Fermeture des bureaux pour la période estivale

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE les bureaux municipaux soient fermés pour les semaines de la construction 2023, soit pour les semaines débutant le 23 et le 30 juillet 2023 inclusivement. Le bureau sera donc fermé à compter du jeudi 20 juillet à 16h et les services reprendront selon l'horaire habituel le lundi 7 août à 8h.

Adopté à l'unanimité.

20- Affiche au profit du Club des petits déjeuners

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

De contribuer à la campagne de financement 2023 du Club des petits déjeuners, en achetant un espace petite carte dans l'Affiche au profit du Club des petits déjeuners réalisée par le Centre de Ressources et Promotion du Québec, au montant de 250.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

21- Demande de commandite, compétition de gymkhana

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue à la réalisation de la compétition de gymkhana qui se tiendra lors de la fin de semaine du 7 au 9 juillet 2023, au ranch Le Nordais.

La contribution de la municipalité inclue :

- L'autorisation de remplir un baril d'eau à même les installations municipales, à une fréquence de 3 fois pour la fin de semaine;
- Assurer la publicité pour l'événement via les différentes plateformes de communication de la municipalité (journal Les Plumes, site web et page Facebook);
- Prêt de poubelles et de bacs pour récupérer les canettes;
- L'autorisation pour déposer des sacs de déchets dans le conteneur de la municipalité situé au centre récréatif au terme de l'événement, soit le 10 juillet.

Adopté à l'unanimité.

22- Projet des Vêpres musicales 2023

CONSIDÉRANT QUE le projet des Vêpres musicales, organisé par la Maison de la musique, se tiendra lors de l'été 2023 dans les 12 municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, alors que des spectacles auront lieu toutes les fins de semaine, de juin à septembre;

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des vêpres musicales 2023 débutera à Massueville avec un concert le dimanche 18 juin à 14h au Théâtre de Massueville, avec des performances artistiques suivies d'une Tablée champêtre;

CONSIDÉRANT QUE la tournée passera dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour un événement lors duquel les citoyens pourront assister à des prestation des artistes, devant l'église de Sainte-Victoire (519 rang Sud) le 27 août 2023;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie le projet des Vêpres musicales 2023, notamment en offrant de la publicité pour l'événement via les différentes plateformes de communication de la municipalité (site web, page Facebook, journal Les Plumes) et un support physique selon les besoins lors de l'événement qui se tiendra dans la municipalité;

QUE la municipalité défraie l'achat de billets pour les élus qui souhaitent participer à l'événement du 18 juin 2023, afin de représenter la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, au montant de 125$ plus taxes par personne.

Adopté à l'unanimité.

23- Tournoi de golf, Rose Théroux

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie l'activité de financement visant à amasser des fonds pour la patineuse de Sainte-Victoire-de-Sorel Rose Théroux, et défraie l'achat de billets pour les représentants de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel qui souhaitent participer à l'événement du 14 juillet 2023, au montant de 160$ plus taxes par joueur ou 60$ par personne pour le souper seulement.

Adopté à l'unanimité.

24- Opération Nez Rouge – Demande de contribution pour l'édition 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

De contribuer à l'édition 2023 de l'Opération Nez Rouge en achetant une publicité format carte d'affaire, pour un montant de 150 $.

Adopté à l'unanimité.

25- École Sainte-Victoire, demande pour planter un arbuste

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'école primaire de Sainte-Victoire soit autorisée à planter un arbuste au parc Armand-Péloquin;

QUE l'emplacement doit être déterminé conjointement avec l'inspecteur municipal;

QU'une correspondance soit transmise au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy leur signifiant que la Municipalité n'est pas responsable de l'entretien des arbustes plantés par le personnel de l'école.

Adopté à l'unanimité.

26- Distribution des plumes au format papier

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le journal Les Plumes prenne un virage écologique, en cessant la distribution papier du journal municipal à l'ensemble des citoyens;

QUE les citoyens puissent avoir accès à la version numérique du journal municipal via l'infolettre de la municipalité, et en tout temps sur le site web de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

QUE les citoyens qui souhaitent continuer de recevoir le journal en version papier par la poste devront en faire la demande à la municipalité. Toutes les directives pour l'inscription à la distribution papier seront indiquées dans la prochaine édition du journal Les Plumes, ainsi que sur le site web de la municipalité;

QUE le dernier tirage imprimé et distribué à l'ensemble des citoyens soit effectué en septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

27- Soumissions, installation de caméras de surveillance au parc Armand-Péloquin

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de l'entreprise Espace Branché, pour l'installation de caméras de surveillance supplémentaires au parc Armand-Péloquin, pour un montant de 2 541.11$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

28- Soumissions, installation des bornes 911

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la soumission de l'entreprise Signel services inc., pour l'installation des bornes d'adresses civiques (460 plaquettes 911) sur le territoire de la municipalité, pour un montant de 11 784.00 $ plus taxes. Les travaux seront réalisés en juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

29- Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

1) CPTAQ, dossier 441147 – Confirmation de réception
2) CPTAQ, dossier 441148 – Confirmation de réception (demande de documents supplémentaires)
3) CPTAQ, dossier 439820 – Avis de décision (refus de la demande)
4) CPTAQ, dossier 434753 – Avis de décision (contestation d'un avis de non-conformité)

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

5) CPTAQ, dossier 440974 – Confirmation de réception (demande de documents supplémentaires

6) CPTAQ, dossier 434646 – Avis d'échéance de la demande et fermeture du dossier

7) MRC de Pierre-De Saurel, Approbation d'un règlement de modification d'urbanisme (règlement 412-23 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel)

8) MRC de Pierre-De Saurel, Règlement 367-23 modifiant le règlement numéro 357-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2102 – Décharge du Petit lac et C2109 – 3e rivière du Pot-au-Beurre, branche 10), et avis public.

9) Rapport annuel 2022-2023 du Réseau BIBLIO de la Montérégie

30- Varia

<u>Règlementation municipale concernant les feux extérieurs</u>

Les membres du conseil profitent du début de la saison estivale pour rappeler aux citoyens qu'il est important de respecter la réglementation municipale en matière de feux extérieurs.

Seuls les feux extérieurs sur des terrains privés effectués dans des installations conformes sont autorisés.

En effet, il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

- allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;
- le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelles;
- le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Feux à ciel ouvert ou feux de joie : les citoyens doivent obligatoirement se procurer au permis de brûlage auprès de l'inspecteur municipal, et respecter les directives qui y sont associées.

Feux d'artifice : les feux d'artifice sont interdits sans une autorisation écrite de la municipalité.

De plus, s'il le juge nécessaire, l'officier municipal désigné ou tout agent de la paix peut exiger l'extinction de tout type de feu et révoquer un permis de brûlage délivré par la municipalité.

Il est important que les citoyens demeurent vigilants et respectent les directives afin d'assurer la sécurité de tous.

31- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

32- Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée

HORAIRE D'ÉTÉ 2023

MAISON DES JEUNES

MAISON DES JEUNES
LE RE-PAIRS
SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

LUNDI: 18H À 21H00
VENDREDI: 18H00 À 22H00
SAMEDI: 13H00 À 22H00

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour plus de détails sur les activités.

Faites-nous une demande sur Facebook
Maison des jeunes Ste-Victoire
ou
Instagram * mdjstevictoire *
pour vous joindre à notre groupe privé

Roxanne Bisson, Coordonnatrice de la maison des Jeunes
maisondesjeunesstevictoire@gmail.com
Téléphone: 450-782-3112

AIRE OUVERTE

ARRIVE DANS TA COMMUNAUTÉ

- Endroit pour les jeunes de 12 à 25 ans
- Services pour la santé et le bien-être
- Professionnels sur place pour aider à trouver des solutions
- Gratuit et confidentiel

Communique avec nous!

aireouverte.rlspds.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca
438 354-9647

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Québec

AVIS IMPORTANT

Dès l'automne 2023, le journal municipal prendra un virage écologique en cessant la distribution papier à l'ensemble des citoyens. La version électronique demeure disponible via le site web de la municipalité ainsi que par l'infolettre. Vous devez vous inscrire à la nouvelle liste d'envoie de l'infolettre sur notre site web au www.saintevictoiredesorel.qc.ca si vous désirez recevoir le journal par courriel.

TOUTEFOIS, si vous désirez recevoir un exemplaire papier par la poste, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire à notre liste de distribution, selon les options suivantes :

- En nous retournant le coupon réponse
- Par courriel à l'adresse suivante : info@saintevictoiredesorel.qc.ca
- En nous contactant par téléphone au 450 782-3111 poste 224;
- En personne au bureau municipal sur les heures d'ouvertures.

Nous vous remercions de nous aider à diminuer notre empreinte écologique!

COUPON RÉPONSE POUR RECEVOIR LE JOURNAL MUNICIPAL

EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

NOM ET PRÉNOM :

_____

ADRESSE COMPLÈTE :

_____

VILLE :

_____

PROVINCE :

_____

CODE POSTAL :

_____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

_____

ADRESSE COURRIEL :

_____

Je veux m'abonner aux Plumes papier

Je veux m'abonner à l'infolettre

Je veux m'abonner à la version papier ET à la version électronique

*** Des frais supplémentaires pourraient être exigés si l'expédition se fait à l'extérieur de la municipalité*

ACTIVITÉS PHYSIQUES EN PLEIN AIR
GRATUITES ET SANS INSCRIPTION
À Sainte-Victoire-de-Sorel

Cardio-musculation

Tous les mardis de 9h30 à 11h00

Mardis; 6-13-20-27 juin, 4-11-18 juillet et 1-8-22 août 2023

Joignez-vous au groupe Facebook
Aînés actifs Sainte-Victoire pour toutes les informations

Point de rencontre pour les cours,
devant l'église de Sainte-Victoire
519 Montée Sainte-Victoire

Ouvert à tous les groupes d'âge
et à tous les niveaux de forme physique
Beau temps, mauvais temps, l'activité a lieu

L'enseignante sera Céline Gariépy
Bienvenue à tous !!!

KINO
GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé

PROGRAMMES
JEUNESSE

FÊTE D'ENFANTS

- 5 à 12 ans
- Forfaits avec ou sans escalade
- 3 heures d'animation
- Plusieurs activités offertes !

COURS
EN GROUPE

DÈS LE 10 AVRIL (10 SEMAINES)

PILATES

MISE EN FORME POUR AÎNÉS

MAMANS-BÉBÉS

PROGRAMMES
CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP SOREL TRACY
Centre sportif

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127
www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ : DU 21 MAI AU 23 JUIN

JOIGNEZ-NOUS!

RÉCOLTES OUBLIÉES

À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
1/3 aux cueilleurs
1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139

Récoltes oubliées

Gaby Trépanier Excavation

- Transport en vrac, pierre et sable
- Terre à gazon
- Installation septique complète (fosse et champ d'épuration)
- Enlèvement de souches
- Terrassement et nivellement de terrain
- Excavation de tout genre

RBQ : 5581-0839-01

gabytrepanierexcavation.com 450 782-2719

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7h à 21h
Samedi et dimanche : de 8h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier
De l'énergie à revendre!

SAQ AGENCE

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

450 746 7000

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Asphalte Expert

Yonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

Merci à nos généreux commanditaires

Chers paroissiens et paroissiennes

Ce message est particulièrement destiné à remercier les généreux commanditaires suivants : Acier Armature Montérégie, Desrosiers Maçonnerie Inc., Carosserie Dufault & Fils, Ferme Calixa Inc., Ferme des Trèfles Inc., Minéraux Mart Inc., Municipalité Ste-Victoire -de-Sorel, Péro & Louise Putsar, Pierco Transport, Transport Roger Joyal, Mariette Arpin, Marie-Ange et Jean-Noël Beauchemin, Finition d'intérieur S.M., Atelier de peinture P.M. Inc., Transport Gaby Trépanier, Usinage 2-Rives Inc., Sibel Excavation, Garage Beaudreau, ainsi que tous les généreux donateurs (trices) qui ont voulu garder l'anonymat et ce, année après année.

Nous demandons à nos paroissiens de bien vouloir encourager ces entreprises en priorité lors de vos achats ou travaux de toutes sortes. Merci à ceux qui ont déjà contribué, pour les autres, votre contribution sera la bienvenue, l'affichage des commanditaires est dans l'entrée de l'église depuis la fin mai.

Merci à la municipalité pour sa contribution à notre mission, merci à notre bedeau Gilles pour son dévouement sans failles, merci à nos secrétaires bénévoles : Claudine et Réjean, à nos lectrices : Luce, France, Christiane, Micheline et Jean-Guy, ainsi qu'aux membres de la Fabrique pour leur aide assidue. Un merci spécial à notre responsable de cette activité de financement, Clarisse pour toutes les heures consacrées au succès de cette campagne et à Normand Hélie pour l'affichage.

Même si des rumeurs de fermeture et de fusion ont circulées récemment dans la municipalité, nous avons préféré les ignorer, car nous sommes toujours persuadés que la session de notre église à la Municipalité est la solution pour assurer sa pérennité et nous, nous ferons un devoir d'y parvenir, il y va aussi du cimetière paroissial. De plus, il serait très impopulaire d'ignorer les réflexions et décisions de deux corporations civiles : La fabrique et la municipalité d'un même lieu qui s'entendent pour sauver leur église et à en prendre soin comme édifice de référence et comme lieu rassembleur dans notre village.

D'ici la fin de l'année, nous continuerons à vous tenir informés de la progression des dons et des travaux.

Vos dons et contributions peuvent être remis au bureau de la Fabrique les lundis et mercredis après-midi ou adressés ainsi : Fabrique de Ste-Victoire, 519 Rang Sud, Ste-Victoire-de-Sorel, J0G 1T0. Le numéro de téléphone est le (450) 782-2127

Tout don à la Fabrique donne droit à un reçu pour fin d'impôt.

André Breton

pour le C.A. de la Fabrique

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1G9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471
www.cevimecbtf.com
Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

L'ARTERRE
Accompagner - Jumeler
Faciliter l'accès au monde agricole
arterre.ca

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel
307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca
www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

CAMPING RIMBO
Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

PROGRAMME PASSE-PARTOUT

Vous avez un enfant qui aura 4 ans avant le 1er octobre? Il pourrait participer au programme Passe-partout, offert gratuitement à tous les enfants du territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. 26 rencontres ont lieu dans une école et permettent à l'enfant de se familiariser avec le milieu scolaire. Pour information : Mme Lucie Mineau 450-746-3990 # 6035.

Lucie Mineau

Conseillère à l'éducation préscolaire

Centre de services scolaire de Sorel-Tracy

41 avenue de l'Hôtel-Dieu

Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1

Téléphone : (450) 746-3990 poste 6035

Site Web : www.cs-soreltracy.qc.ca

U2R

Usinage Deux Rives Inc.

CWB

bsi. ISO 9001 Quality Management

FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI

10h00 – 12h00

13h00 – 17h00

SAMEDI ET

GIMATECH
ÉLECTRIQUE INC.

TRANSPORT

PIERCO

Ste-Victoire

MESSAGES DE
L'INSPECTEUR MUNICIPAL
Daniel Coutu 450-782-3111 #231

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

BMR | Agiska Coopérative

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

L'ATELIER DE PEINTURE
Patrick Mathieu
Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne
450 422-0942
atelierpmathieu@gmail.com

MAÇONNERIE Desroiers inc.
RBQ: 2646-1939-45
• Brique
• Bloc
• Pierre
Résidentiel - Commercial - Industriel - Institutionnel
Tél.: (450) 742-6842
Fax sur demande
www.maconneriedesrosiers.com
maconneriedesrosiers@videotron.ca

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

ATTENTION

À compter du 1er mars 2023, la bibliothèque aura un nouvel horaire.

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à20h.

Les dimanches de 10h à 11h30.

Lorsque la température ne sera pas clémente les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer.

Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

Nicole Martel, responsable

Le travail de milieu pour aînés
Nous sommes là pour vous!

Ce service s'adresse aux personnes de 50 ans et plus

vivant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Une travailleuse de milieu, qu'est-ce que ça peux faire POUR MOI….

Voici quelques exemples :

J'ai besoin d'un service mais je ne sais pas qui contacter….Nous connaissons une grande quantité de services et pourrons répondre à votre question.

Vous aimeriez rencontrer des gens faire des activités, nous pouvons vous indiquer le bon numéro de téléphone, vous informer des activités offertes et même faire la démarche avec vous.

Besoin d'être écoutée, vous vivez de l'isolement, vous vivez un événement fragilisant, votre santé vous inquiète ou vous empêche de faire certaines choses, vous vivez une situation de handicap, nous avons les solutions et vous aiderons à mettre les services en place si vous le désirez.

Avec l'inflation, vous vivez une problématique alimentaire, besoin d'aide temporaire ou permanente. Avez de la difficulté ou n'avez plus le goût de faire vos repas. Nous pouvons vous aider.

Vous avez besoin d'un déplacement, pour raison de santé ou autre situation, il existe aussi des services pour vous.

Vous avez besoin de services pour demeurer dans votre habitation ou une relocalisation et désirez mieux connaître les services disponibles pour vous, nous pouvons vous aider, vous accompagner et faire les démarches avec vous si désiré, pour une relocalisation nous vous aiderons même à choisir et visiter les endroits que vous aurez choisi. Nous assurerons le lien avec les services d'aide à la vie quotidienne avec le CLSC et les organismes ciblés.

Vous auriez besoin de plus de revenus…il y a peut-être des sommes supplémentaires auxquelles vous pourriez avoir droit ou des services gratuits dont vous pourriez bénéficier.

Vous êtes aidant(e) naturel et avez besoin de support, de répit, il existe aussi de l'aide pour vous!

Vous vivez une situation de maltraitance, négligence, vous avez le droit de vous sentir en sécurité et nous pouvons vous aider.

Vous avez de documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre, nous pouvons le faire avec vous à votre domicile ou à l'endroit de votre choix.

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**. À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre domicile.

Vous n'êtes pas certain que nous pouvons vous aider, n'hésitez pas, toutes les demandes sont importantes si elles améliorent votre bien-être!

Seulement un petit numéro de téléphone à composer,

Francine Laplante 450-881-7017 **Kim Pelletier 450-880-7017**

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

AAM

Acier Armature Montérégie

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*25 juin*	*10h30*
Dimanche	*9 juillet*	*10h30*
Dimanche	*23 juillet*	*10h30*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127